



Pension alimentaire pour un enfant majeur

Par **Masaki**, le **30/05/2011** à **22:48**

Bonjour à vous,rnrnJ'ai plusieurs questions concernant ma situation personnelle :rnrnJe suis actuellement âgée de 19 ans (je vais sur mes 20 ans fin 2011)rnrnMes parents sont divorcés et mon père me verse une pension alimentaire puisque je faisais des études.rnJe viens de passer mon examen de BTS (bac + 2) en mai 2011rnrnCependant, je viens d'apprendre que j'ai été refusée dans l'école pour laquelle j'ai postulé, ce qui m'oblige donc à arrêter mes études et a quitté mon appartement étudiant pour retourner vivre chez ma mère.rnrnVoici mes questions :rnrn- Etant donné que je ne serais plus étudiante l'année scolaire prochaine (2011 - 2012), mon père peut-il arrêter de me verser la pension ? rnSi oui, à partir de quand ? (Fin d'année scolaire ?, fin d'année civile ?, Autre ?)rnrn- Dans quelles conditions serait-il obligé de me verser une pension malgré l'arrêt de mes études ?rnrn- Je compte m'inscrire au Pôle Emploi à partir de juin 2011 pourrais-je toujours prétendre au versement de cette pension ?rnrn- Je compte reprendre mes études pour l'année 2012 - 2013, pourrais-je prétendre à nouveau au versement de la pension en cas d'arrêt de celle-ci ?rnrnJe vous remercie par avance pour toutes vos réponses